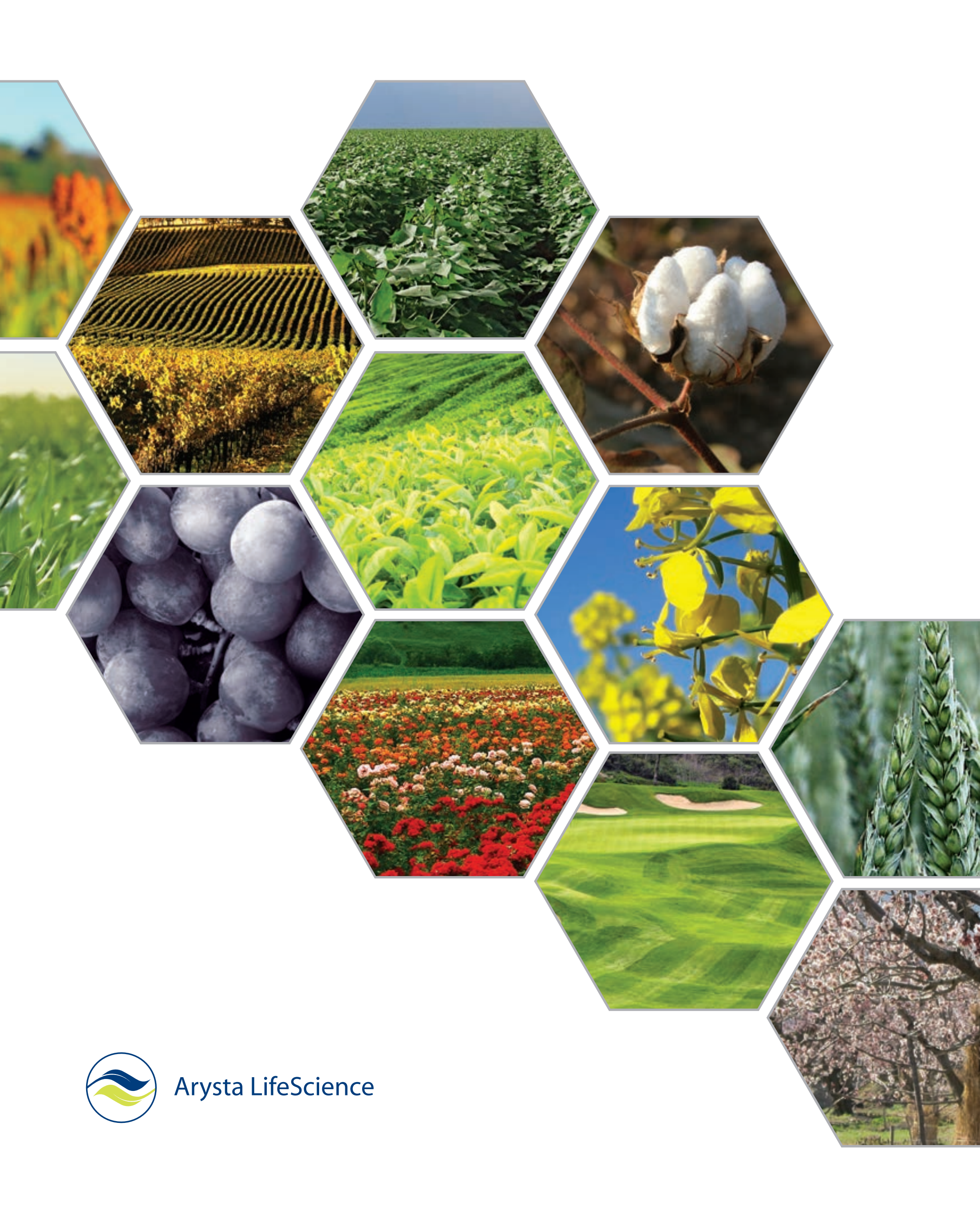
ARYSTA LIFESCIENCE

Code de Conduite



Arysta LifeScience

Cher(e) salarié(e) Arysta LifeScience,

Arysta LifeScience est une grande communauté de professionnels situés dans le monde entier, engagés à protéger efficacement les cultures et les activités de sciences de la vie. Nous sommes passionnés par nos produits, notre industrie et notre capacité à construire un monde meilleur. Nous sommes également passionnés par le fait de travailler avec vous en toute intégrité, en veillant à toujours respecter les plus hautes normes de citoyenneté d'entreprise responsable. Nous savons qu'il n'existe aucun conflit entre nos objectifs de rendement et l'intégrité de nos relations d'affaires. Au fur et à mesure que nous notre entreprise croît, nous devons maintenir et améliorer notre réputation en matière d'éthique.

Notre conseil d'administration a adopté le présent code de conduite pour établir clairement nos principes fondamentaux et pour rappeler en permanence à chacun de nous qu'il n'est pas possible d'obtenir des résultats financiers élevés, de fabriquer des produits de qualité et d'avoir un service client exceptionnel sans s'appuyer sur les normes éthiques les plus rigoureuses. Lesdites normes reposent sur une gouvernance saine de la société, la conformité légale et le respect l'un de l'autre et aussi à l'égard de nos clients, nos fournisseurs, nos concurrents et nos voisins.

L'éthique, comme d'autres pratiques commerciales efficaces, nous oblige à remettre en cause nos actions, afin de prendre des décisions solides et compatibles avec les valeurs qui correspondent au fondement de notre entreprise. Vous devez revoir régulièrement notre Code de conduite, au fur et à mesure de notre progression et vous devez vous engager personnellement à suivre les dispositions fournies dans ce Code. Il s'agit d'un guide et il se peut qu'il n'apporte pas toute la réponse aux questions auxquelles vous faites face dans votre travail à Arysta. Il est toutefois censé fournir les lignes directrices pour vous assister à prendre les bonnes décisions. Dès que vous avez des doutes sur la voie à suivre, vous devez consulter votre supérieur hiérarchique, votre agent local de vérification de la conformité (« compliance officer ») ou un membre de l'équipe de conformité ou de « compliance », du service juridique ou des ressources humaines.

Nous vous remercions de votre engagement à ces principes et de votre coopération pour renforcer encore la position d'Arysta dans l'industrie mondiale. Nous allons continuer nos efforts pour satisfaire nos client et pour créer de la valeur pour nos actionnaires et notre entreprise, tout en fournissant un environnement innovant et solidaire pour nous tous, pour nous permettre de travailler tout en maintenant le plus haut niveau d'honnêteté et d'intégrité. Je suis ravi de pouvoir travailler avec vous pour atteindre ces objectifs.

Wayne Hewett
Président-directeur général

Arysta LifeScience Limited Code de conduite

Le Conseil d'administration d'Arysta LifeScience Limited (le « Conseil ») a adopté le présent code de conduite (parfois désigné sous l'appellation « Code ») et a demandé à la direction de continuer à maintenir un programme de conformité complet pour Arysta LifeScience Limited et toutes ses filiales (ensemble, « Arysta » ou la « Société ») ainsi que d'actualiser et d'harmoniser les politiques relatives à la conformité de la Société en vue d'incorporer les meilleures pratiques actuelles à l'ensemble de la structure d'Arysta.

Afin que la Société puisse atteindre ses objectifs de conformité et respecter en permanence des normes éthiques rigoureuses, tout employé, cadre et directeur d'Arysta doit en permanence appliquer des pratiques professionnelles éthiques et respecter les lois applicables. Tous les employés, cadres et directeurs (désignés ensemble sous l'appellation « Employés ») et autres représentants d'Arysta doivent connaître et respecter la lettre et l'esprit du présent code de conduite, ainsi que les politiques et procédures y afférentes.

Les entreprises du groupe Arysta ont adopté le présent code de conduite, modifié selon le besoin pour être conforme au droit et aux valeurs culturelles applicables dans chacune des entreprises, et elles continueront de mettre en œuvre un plan de conformité en harmonie avec ce Code. Arysta s'engage à créer une culture d'entreprise qui traduit des valeurs communes, tout en respectant et en s'appuyant sur les diversités et les synergies inhérentes à sa structure internationale.

Nous respectons les dispositions législatives et réglementaires des pays où nous poursuivons notre activité commerciale.

La politique d'Arysta consiste à respecter la lettre et l'esprit des lois et règlements applicables à nos activités et produits. Il relève de la responsabilité personnelle de chaque Employé d'Arysta de respecter les lois et règlements dans le cadre de la conduite des affaires de la Société.

Droit de la concurrence

Le droit de la concurrence ou les lois et règlements antitrust ont vocation à interdire les comportements susceptibles de porter atteinte à la concurrence loyale. Ces dispositions législatives comprennent l'interdiction d'accords ou d'activités, exprès ou tacites, entre concurrents ayant pour objet ou effet de fixer les prix, restreindre la production, attribuer des marchés ou restreindre par tout autre moyen la concurrence. En outre, le partage d'informations concernant les prix, la capacité de production, les plans marketing et les questions connexes entre concurrents, ainsi que certaines pratiques anticoncurrentielles impliquant les fournisseurs ou les clients, peuvent être prohibés par ces lois. Dans certains pays des sanctions pénales sont encourues en cas de violation du droit

de la concurrence ou des lois antitrust – même lorsque les faits se sont produits à l'étranger. Il est essentiel que tout Employé d'Arysta comprenne et respecte lesdites dispositions législatives et réglementaires, dans la mesure où celles-ci s'appliquent aux activités menées au nom d'Arysta. En cas de problème ou d'incertitude quant à la signification ou l'applicabilité de telles lois, vous devez vous adresser dans les plus brefs délais à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable local de la conformité ou « compliance ».

Droit commercial international

Arysta est une société internationale. Nous nous livrons à l'importation et à l'exportation de biens et services, ainsi que de technologies à destination et en provenance d'un grand nombre de pays. Nous nous engageons à respecter toutes les lois relatives aux transactions commerciales internationales qui s'appliquent à nos activités et produits. Il s'agit des dispositions législatives et réglementaires régissant de manière générale les importations et les exportations entre pays, de contrôles spécifiques relatifs à l'importation et à l'exportation de biens et produits chimiques réglementés, ainsi que des sanctions économiques limitant ou interdisant les transactions commerciales avec certains pays, certaines personnes physiques ou morales désignés. L'application de ces lois peut varier d'un pays à l'autre. En cas de doute concernant la signification ou l'application de toute loi ou de tout règlement en raison des us et coutumes locaux, ou pour toute autre raison, vous devez demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable local de la conformité. Si la législation du pays dans lequel nous sommes implantés, dans lequel nous commercialisons des produits ou menons des activités semble incohérente ou suscite des questions relatives à la conformité, vous devez demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable local de « compliance ».

Paiements irréguliers

La politique d'Arysta interdit les paiements irréguliers à quiconque, dans le secteur public ou privé, aux fins de bénéficier d'un avantage irrégulier. Le terme « Paiements » peut désigner quoi que ce soit de valeur, y compris des cadeaux, de l'argent, des divertissements, des services ou des offres d'emploi. La transgression des politiques d'Arysta concernant ces questions peut entraîner une action disciplinaire interne et, éventuellement, des poursuites pénales.

Des dépenses raisonnables et limitées de divertissement, de déplacements et de cadeaux dans le cadre des affaires, si elles n'ont pas pour objet d'obtenir un avantage irrégulier, peuvent être autorisées. Les dépenses susmentionnées ne sont permises que si elles sont autorisées par la loi, qu'elles répondent à un objectif commercial valable, qu'elles sont raisonnables et habituelles, qu'elles n'influencent ni ne donnent l'impression d'influencer le jugement indépendant du bénéficiaire. Vous ne pouvez engager lesdites dépenses qu'après confirmation qu'elles respectent la lettre et l'esprit de la politique d'Arysta. En cas de doute quant à la régularité d'une dépense, vous devez consulter votre supérieur hiérarchique ou un responsable local de « compliance »avant d'engager ladite dépense. Toute dépense engagée doit être dûment consignée dans les registres comptables de la Société.

Paiements effectués en faveur ou par des représentants tiers

Les personnes physiques ou morales représentant la société (telles que les conseillers, agents, représentants de commerce, distributeurs ou sous-traitants) sont tenues de respecter le présent code et le droit applicable. Lorsque vous engagez un représentant tiers, vous devez accomplir toutes les formalités raisonnables pour obtenir des informations sur la réputation, les pratiques professionnelles et les relations du représentant, conformément à la politique d'Arysta. Vous n'êtes pas autorisé à engager un représentant tiers si l'on peut raisonnablement conclure, en fonction des déclarations, du comportement ou de la réputation du tiers que celui-ci ne se conformera pas aux politiques d'Arysta, y compris aux politiques relatives aux paiements irréguliers.

Droit de l'environnement

L'activité d'Arysta est l'élaboration, la formulation, le développement, l'homologation et la distribution de produits chimiques et biologiques. Les lois et règlements en matière d'environnement ainsi que les exigences de permis concernant les émissions atmosphériques, les déversements sur le sol ou dans l'eau et la gestion, le traitement et l'élimination de substances chimiques, y compris les déchets dangereux, s'appliquent à nos produits et activités. Arysta demande et exige le respect total et constant du droit de l'environnement et de nos politiques internes relatives à la protection de l'environnement par tout le personnel de la Société. En outre, notre politique consiste à minimiser ou éliminer les conséquences néfastes pour l'environnement de nos produits et activités, et à mettre en œuvre des programmes pour assurer que nos activités satisfont ou dépassent les exigences légales.

Lois régissant l'enregistrement des produits

L'activité d'Arysta est la fabrication, la formulation, le développement, l'homologation, la commercialisation et la vente de produits chimiques et biologiques utilisés dans les secteurs agricole, pharmaceutique et autres secteurs d'activité fortement réglementés. Les réglementations applicables comprennent celles régissant l'enregistrement des produits pour la vente et l'utilisation dans des pays spécifiques et dans un but déterminé, ainsi que l'étiquetage renseignant sur le contenu, le mode d'emploi, la sécurité et l'efficacité. Nous nous engageons au respect rigoureux de toutes les dispositions législatives et réglementaires régissant l'enregistrement, l'étiquetage, l'emploi et la publicité de nos produits. Nous prenons toutes les dispositions nécessaires pour fournir des produits de qualité, adéquatement conditionnés, étiquetés et commercialisés, en vue d'assurer à l'utilisateur final un usage sûr et efficace.

Lois relatives à l'association avec des organisations criminelles

La politique d'Arysta est d'éviter les contacts avec des groupes terroristes, violents et autres organisations criminelles. Arysta résistera à toute demande ou menace émanant de tels groupes et signalera aux autorités compétentes toute activité de ces groupes si elle en a connaissance. Le cas échéant, vous êtes tenu de signaler tout contact avec un tel groupe à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable local de « compliance »

Nous adhérons à tout moment aux normes les plus rigoureuses en matière d'éthique et de conduite honnête des affaires.

Tenue des registres et intégrité financière

Tous les registres et rapports, y compris les registres financiers, doivent être exacts, complets et réalisé périodiquement. Ils doivent traduire fidèlement la réalité des opérations et des résultats financiers des activités auxquelles ils se rapportent. Nous ne devons en aucun cas créer ou permettre à des tiers de créer des registres inexacts ou induisant en erreur sur quelque point important que ce soit. Les transactions non comptabilisées sont strictement interdites, quelle que soit leur envergure. De même, nous ne devons en aucun cas tenter d'influencer, de tromper ou de gêner un quelconque auditeur interne ou externe qui est engagé pour exécuter des opérations de révision de nos livres comptables, registres, procédures ou des contrôles internes de notre activité.

Paiements, prestations et cadeaux aux employés d'Arysta

Toutes les décisions commerciales prises par le personnel d'Arysta doivent être prises conformément au présent code de conduite, dans l'intérêt majeur de la Société, sans tenir compte de quelconques intérêts personnels susceptibles d'être contraires aux intérêts de la Société. Les paiements, prestations ou cadeaux reçus par le personnel d'Arysta de la part d'un client, fournisseur ou partenaire commercial actuel ou potentiel d'Arysta doivent non seulement être conformes au droit applicable, mais aussi aux pratiques professionnelles éthiques et ne pas avoir pour objet d'influencer de façon irrégulière ni donner l'impression d'influencer de façon irrégulière. Si vous ne savez pas si un paiement, une prestation ou un cadeau transgressent cette politique, vous devez consulter votre supérieur hiérarchique ou un responsable local de « compliance »pour vérifier que le paiement, la prestation ou le cadeau en question sont réguliers et conformes à la loi en vigueur avant de les accepter.

Crédibilité – Tenir nos engagements

Le succès de notre société dépend en grande partie de la confiance que nous accordent nos collègues, nos partenaires et clients et le public. Nous gagnons cette confiance en tenant nos engagements, en nous conduisant de façon honnête et intègre, et en adoptant systématiquement un comportement honorable et éthique. Arysta vend des produits et services sur des critères de qualité et de prix. Nous ne nous livrons pas à des actes de publicité mensongère ou trompeuse, ni de publicité fallacieuse portant sur les produits de tiers. Dans les pays où la publicité comparative est autorisée, si nous choisissons de proposer des comparaisons de produits, nous devons veiller à ce que les comparaisons puissent être étayées et qu'elles soient exactes et non trompeuses. La politique d'Arysta consiste à conduire systématiquement nos affaires dans la plus stricte honnêteté et équité.

Utilisation des actifs de la société

Les actifs d'Arysta doivent être utilisés à des fins légitimes dans le cadre des activités d'Arysta et uniquement par le personnel autorisé de la Société. Chacun d'entre nous a le devoir de protéger les actifs de la société des pertes, dommages et usages abusifs. Bien que les Employés d'Arysta puissent parfois se servir d'actifs tels que téléphones ou ordinateurs à des fins personnelles, cet usage ne doit en aucun cas perturber ni entraver les activités d'Arysta ou entrer en conflit avec les intérêts ou les valeurs fondamentales d'Arysta. Conformément à la législation applicable, Arysta se réserve le droit de surveiller et d'inspecter la façon dont ses actifs sont utilisés, y compris de surveiller les courriels, les données et les fichiers figurant sur les ordinateurs de la Société, ainsi que d'inspecter les autres actifs de la Société au moment et de la manière qu'elle juge appropriés.

Nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle.

Arysta poursuit des activités dans de nombreuses régions du monde. Nos Employés, sous-traitants, fournisseurs, clients et voisins viennent d'horizons divers et représentent un large éventail d'origines et de cultures. Nous sommes convaincus que la diversité culturelle est une source de vigueur, de créativité et de souplesse. Nous reconnaissons cependant que la diversité est porteuse de défis et exige de la sensibilité envers autrui. Par exemple, un comportement socialement et professionnellement acceptable dans une culture, peut ne pas l'être dans une autre. C'est pourquoi il est essentiel que chacun accorde une considération attentive et permanente à ces différences culturelles et régionales et s'efforce d'être tolérant, respectueux et prévenant à l'égard des personnes ayant une autre origine.

Discrimination à l'embauche et égalité des chances

Arysta et ses filiales à travers le monde s'engagent à recruter, embaucher, former et promouvoir des candidats et des employés, et à prendre d'autres décisions relatives à l'emploi, en fonction des aptitudes et compétences des candidats et employés, ainsi que des besoins de la Société. Nous ne prenons pas de décisions liées à l'emploi en fonction de la nationalité, de la race, de la religion, de la couleur de la peau, de l'âge, du sexe, d'un handicap ou d'autres facteurs sans rapport avec les intérêts commerciaux légitimes de la Société.

Discrimination et harcèlement

La Société s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de comportements discriminatoires susceptibles d'être nuisibles aux relations de travail efficaces et agréables entre nos Employés, ou de comportements illicites dans les pays où nous exerçons notre activité. Plus particulièrement, les comportements discriminatoires fondés sur le sexe, la race, la religion, l'origine nationale, l'âge ou le handicap d'un employé sont strictement prohibés. Les comportements discriminatoires prohibés comprennent le harcèlement. Sont par ailleurs interdites, les représailles contre tout employé ayant signalé ou s'étant opposé à une pratique discriminatoire prohibée ou

ayant participé de quelque façon que ce soit à une enquête ou autre procédure relative à la pratique discriminatoire prohibée. En outre, il incombe à chaque Employé d'Arysta de s'efforcer constamment à développer un environnement courtois, collégial et professionnel sur le lieu de travail et à traiter respectueusement tous les Employés d'Arysta.

Arysta ne tolérera pas les comportements violents, y compris les menaces et le harcèlement ou la possession ou l'exposition sur le lieu de travail de tout document pornographique ou désobligeant sur le plan sexuel, racial et ethnique.

Respect de nos voisins et relations d'affaires

Arysta et ses filiales exercent des activités dans le monde entier. Nous nous engageons à agir en entreprise citoyenne responsable dans les pays où nous exerçons des activités et à être de bons voisins. Pour cela, il est indispensable que nous connaissions et respections les traditions, les usages commerciaux, les normes sociales et les attentes de nos pays d'accueil et que nous déployions tous les efforts nécessaires pour éviter toute offense.

Nous maintenons un lieu de travail sûr, professionnel et collégial.

Maintien d'un environnement de travail sûr et sain

Une entreprise saine commence par un environnement de travail sûr, sain et productif. Arysta s'engage à éliminer les dangers physiques de ses établissements, et à se conformer à toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité sur le lieu de travail, ainsi qu'aux normes sectorielles.

Chacun d'entre nous est responsable de la sécurité sur le lieu de travail. Nous devons connaître et respecter toutes lois et tous les règlements relatifs aux matériaux et équipements concernés. Nous devons aussi être vigilants quant aux conditions ou pratiques sur le lieu de travail susceptibles d'exposer les personnes ou l'environnement à des risques excessifs. Dans le cadre de vos fonctions au sein d'Arysta, il vous incombe d'assumer une responsabilité personnelle concernant le signalement de toute situation dangereuse dont vous avez connaissance, d'être à jour dans toutes les formations dispensées par Arysta, et de veiller à ce que vos activités soient conformes aux lois applicables, aux programmes et procédures relatifs à l'utilisation, la manipulation, le stockage et l'élimination de matières biologiques, chimiques et autres, ainsi qu'à l'utilisation de machines et autres équipements employés dans le cadre de vos fonctions.

Respect de la vie privée

Nous respectons la vie privée, y compris celles de nos Employés, sous-traitants clients et fournisseurs. Toutefois, il existe des circonstances dans lesquelles la Société doit collecter, tenir à jour, utiliser, divulguer ou éliminer des renseignements personnels. Par exemple, la Société collecte

et tient à jour des renseignements personnels relatifs à l'emploi, y compris des renseignements d'ordre médical et relatifs à des prestations. Il est impératif que l'accès aux renseignements personnels soit strictement limité aux personnes qui en ont besoin à des fins professionnelles légitimes, et ce uniquement au moment et dans la mesure autorisés par la loi applicable.

Vous êtes tenu de respecter la vie privée de vos collègues. Vous ne devez pas, par exemple, rechercher et extraire des articles de l'espace de travail d'un autre Employé, ou accéder à des données se trouvant dans des fichiers téléphoniques ou informatiques d'un autre Employé sans l'autorisation préalable de ce dernier ou de la direction.

Les articles et renseignements personnels que vous considérez privés ne doivent pas être placés ou conservés dans les systèmes téléphoniques, informatiques ou de courrier électronique, les bureaux, les espaces de travail, les meubles de bureau ou les mobiliers de rangement. En effet, la Société se réserve le droit, dans la mesure autorisée par la loi applicable, d'inspecter et de récupérer des renseignements ou des biens provenant de tels systèmes et endroits si, selon la direction, il en va de l'intérêt majeur de la Société.

Abus d'alcool et d'autres drogues

En tant qu'Employé d'Arysta, vous êtes tenu de vous présenter sur le lieu de travail dans un état mental et physique qui vous permet de vous acquitter de vos obligations à l'égard de la Société, de façon sûre et productive. Par conséquent, sont strictement prohibés l'usage, la vente, la distribution, la détention, la fabrication, le transport ou la promotion de drogues illicites ou d'accessoires destinés à la consommation de drogues, l'usage inapproprié ou abusif de médicaments sur ordonnance ou en vente libre, la consommation de boissons alcoolisées dans les locaux de la Société ou dans l'exercice d'activités pour Arysta.

Nous agissons de manière responsable sur le plan social dans un bon esprit de citoyenneté.

Sécurité des produits et des services

La sécurité des produits Arysta est pour nous un souci de premier ordre. L'élaboration et la mise en œuvre continues de politiques et procédures dans le but d'assurer la sécurité de nos produits font partie intégrante de toutes nos activités commerciales. Cela englobe non seulement la recherche, le développement, la formulation, la manipulation et l'expédition de nos produits, mais aussi le développement, la distribution de modes d'emploi, d'étiquettes et autres informations destinées aux clients en vue d'assurer une manipulation sans danger par l'utilisateur final de nos produits. Lorsqu'un accident ou un problème lié à la sécurité de nos produits ou services survient, nous lançons rapidement une enquête et, le cas échéant, nous prenons des mesures correctives.

Interdiction du travail forcé ou du travail des enfants

Arysta ne pratique aucune forme de travail forcé, imposé ou de travail des enfants et ne traite pas avec des entreprises qui, à notre connaissance, y ont recours.

Activités politiques

Arysta encourage ses Employés à participer à la vie politique. Toutefois, dans la mesure où les lois de nombreux pays où nous exerçons des activités restreignent ou interdisent l'activité politique des sociétés, et dans la mesure où nous pourrions avoir des opinions politiques divergentes, votre participation à des activités politiques doit se faire à titre personnel, en dehors de vos heures de travail et à vos propres frais. En de rares occasions, la société peut utiliser ses fonds ou ses installations pour certaines activités politiques. L'usage desdits fonds ou installations doit être examiné et approuvé conformément aux règles internes d'Arysta.

Nous apportons une valeur ajoutée grâce à nos pratiques professionnelles innovantes et saines.

Prévention des conflits d'intérêts

Chaque fois que vous agissez en qualité d'Employé ou de représentant d'Arysta, vos décisions doivent être basées sur l'intérêt majeur d'Arysta plutôt que sur votre propre intérêt. Autrement dit, vous êtes tenu d'éviter les conflits d'intérêts ou l'apparence de conflits d'intérêts. Vous êtes constamment tenu d'agir dans le respect de la loi et des principes éthiques, ainsi que dans l'intérêt majeur d'Arysta.

Un conflit d'intérêts peut se produire si un Employé ou un représentant d'Arysta a une relation financière ou d'affaires avec un fournisseur, un client ou un concurrent faisant des affaires ou en concurrence avec Arysta. Un conflit d'intérêts peut survenir si un membre de la famille de l'Employé est un dirigeant ou un employé d'un concurrent, fournisseur ou client, actuel ou potentiel de la Société, y détient des intérêts financiers, directs ou indirects, ou en est débiteur d'une obligation. Des conflits peuvent survenir si un Employé accepte un cadeau qui a plus qu'une valeur symbolique de la part d'un concurrent, d'un fournisseur ou d'un client actuel ou potentiel de la Société. Ce type de relation peut porter atteinte ou sembler porter atteinte à l'indépendance d'appréciation commerciale de l'Employé ou du représentant d'Arysta.

Il est important d'informer votre supérieur hiérarchique ou un responsable local de « compliance » de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêts entre vous et la Société afin que les mesures qui s'imposent puissent être prises pour éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents.

Approvisionnement équitable

Arysta sélectionne ses fournisseurs sur la base de la qualité, des prix et d'autres normes objectives. Arysta encourage ses fournisseurs à respecter toutes les lois applicables ainsi que les normes éthiques formulées dans le présent Code. En outre, le respect desdites normes par les fournisseurs et autres sous-traitants peut constituer un facteur important pour déterminer si des marchés ou de contrats leur seront attribués. Les décisions relatives à l'approvisionnement sont toujours fondées sur l'intérêt majeur de la Société et de ses clients.

Pratiques saines en matière de travail et d'emploi

Des pratiques saines exigent une relation forte et basée sur la coopération entre la Société et ses employés. Des attentes et des performances équitables et faisant l'objet d'une communication claire sont indispensables à l'établissement d'une telle relation. Arysta déploie tous les efforts pour respecter la totalité des lois, règles et règlements régissant les relations de travail et l'emploi et veiller à ce qu'il existe une relation de coopération positive entre la direction et le personnel. Le service des ressources humaines est chargé d'assurer la formation et la mise en œuvre des règles et règlements relatives au travail et à l'emploi applicables dans chacune de nos installations.

Gestion des registres

La Société est soumise aux lois et règlements, ainsi qu'à des obligations contractuelles, relatives à la conservation des registres. Ces lois, règlements et contrats exigent la conservation de certains registres pendant des durées variables. Tous les Employés sont tenus de respecter la politique d'Arysta dans ce domaine.

Lorsqu'une action en justice ou une enquête est en cours, les registres pertinents ne doivent pas être détruits. La destruction ou la falsification de tout document susceptible d'être pertinent à une enquête ou une action en justice peut constituer une infraction. En cas de doute concernant l'opportunité ou la légalité de la destruction d'un document et avant toute action en ce sens, vous devez consulter votre supérieur hiérarchique ou un responsable local de la conformité. La Société émettra périodiquement des directives relatives à la durée de conservation des documents et à d'autres questions relatives à la gestion des registres.

Protection des informations exclusives et des secrets industriels

Les informations constituent un actif précieux de la société. Arysta protège ses propres informations exclusives et confidentielles, ainsi que les informations non publiques qui lui ont été confiées par ses fournisseurs, partenaires commerciaux ou clients. Les informations confidentielles et exclusives comprennent les informations qui n'ont pas encore été divulguées au public et qui pourraient donner à une entreprise un avantage sur ses concurrents, ou qui pourraient nuire à une entreprise si elles étaient divulguées de façon anticipée ou inopportune. Dans certains cas, nous avons convenu de maintenir sous le sceau de la confidentialité des informations appartenant à une tierce personne

ou société pendant une durée déterminée. Vous êtes tenu de ne pas divulguer ou utiliser de quelconques informations exclusives ou confidentielles à moins d'y être autorisé par la société dans le cadre de vos fonctions pour Arysta.

En votre qualité d'Employé d'Arysta, il peut vous être demandé de signer un accord de confidentialité en vertu duquel vous vous engagerez à protéger la propriété intellectuelle de votre employeur, d'autres membres du groupe Arysta et d'autres sociétés avec lesquelles nous faisons des affaires. Que vous ayez signé un accord ou non, vos obligations envers la Société quant à la propriété intellectuelle de celle-ci comprennent :

- l'interdiction de divulguer des informations à quiconque en dehors de la Société ;
- l'interdiction d'utiliser les informations à toutes autres fins que celles autorisées par la Société ;
- l'interdiction de divulguer des informations à d'autres Employés d'Arysta, sauf en « cas de nécessité absolue » et, dans ce cas, uniquement en accompagnant la divulgation d'une déclaration selon laquelle les informations sont de nature exclusive ou confidentielle ; et
- la conservation des informations dans un lieu sûr.

Acquisition et usage de la propriété intellectuelle : Droits d'auteur, marques de commerce, brevets, logiciels

L'une des catégories d'informations les plus précieuses est la « propriété intellectuelle », regroupant les brevets, les modèles, les marques de commerce, les secrets industriels et les droits d'auteur. Vous ne devez pas délibérément divulguer ou faire un usage abusif de la propriété intellectuelle de la Société ou de tiers.

Nous travaillons en équipe et la force de la société vient de la communication ouverte et active que nous entretenons.

Communication des attentes et des conséquences

La Société s'engage à respecter les normes éthiques formulées dans le présent Code et les politiques et procédures adoptées et à adopter dans le cadre de la mise en œuvre du présent Code. Nous reconnaissons que ces normes doivent être intégrées dans chaque aspect de notre activité. Nous avons, par conséquent, institué un programme permanent de communication et d'éducation afin que tous les Employés, agents et tiers participant à nos activités comprennent la nécessité d'une conformité totale et y souscrivent.

Communication relative aux problèmes et transgressions alléguées

Il vous appartient de respecter toutes les lois et réglementations applicables, toutes les dispositions du présent Code ainsi que les politiques et procédures y afférentes adoptées par la Société. De

même, il vous incombe d'avoir connaissance des pratiques de vos subordonnés et d'encourager ces derniers à un respect absolu des normes susmentionnées. En cas de doute concernant la signification d'une loi ou d'un règlement particuliers dans un contexte donné, il vous incombe de communiquer votre préoccupation à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable de la conformité. Vous devez soumettre toute question relative à la politique d'Arysta à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable local de la conformité.

Si vous avez connaissance ou suspectez une violation réelle ou éventuelle des lois et réglementations applicables, du présent Code ou des politiques et procédures de la Société y afférentes, vous devez en informer immédiatement votre supérieur hiérarchique ou un responsable local de la conformité. Vous ne serez pas susceptible d'être rétrogradé, licencié ou autrement pénalisé dans le cadre de votre emploi, ni soumis à d'autres représailles en raison de tout signalement de bonne foi de votre part. Des représailles contre une personne ayant de bonne foi signalé une violation connue ou suspectée constitueraient en elles-mêmes une violation du présent Codeet peuvent constituer une violation de la loi applicable.

Si la réponse obtenue de la part de votre supérieur hiérarchique ou d'un responsable local de la conformité concernant tout problème de conformité ne vous donne pas satisfaction ou, si pour une raison quelconque, vous êtes mal à l'aise à propos de soulever la question auprès de votre supérieur hiérarchique ou d'un responsable local de la conformité, vous devez contacter le service juridique d'Arysta ou un autre responsable de la conformité au sein d'Arysta.

Relations avec les médias et déclarations publiques

Toute information fournie aux médias par un Employé ou d'autres représentants d'Arysta peut être interprétée comme étant une réponse officielle d'Arysta et être publiée en tant que telle. En vue de fournir au public des informations claires et précises, il est impératif que les commentaires à la presse et aux médias émanent uniquement de porte-paroles attitrés. Si vous êtes contacté par les médias concernant une question relative à Arysta, vous devez contacter votre supérieur hiérarchique, le service ou le département en charge de la communication ou un responsable local de « compliance » afin de déterminer la réponse adéquate. Lorsque vous vous exprimez sur des sujets d'ordre public en votre qualité de citoyen, vous devez le faire à titre personnel, sans donner l'impression de vous exprimer ou d'agir au nom d'Arysta.

Nous nous conformons aux politiques, procédures et principes directeurs de la Société.

Programme de conformité de la société

Les valeurs, règles et normes formulées dans le présent code de conduite ne pourront guider la conduite de nos affaires que si chaque Employé et représentant de la Société assument une responsabilité personnelle en matière de respect du présent Code ainsi que des politiques et procédures périodiquement adoptées en vertu du présent Code. Dans le cadre de vos fonctions, vous êtes tenu de connaître les valeurs, règles, normes, politiques et procédures d'Arysta et de les respecter dans la conduite de toutes vos activités. En raison de l'engagement de conformité d'Arysta, les violations du présent Code peuvent entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Vous devez soumettre toute préoccupation ou question concernant les points mentionnés dans le présent Code à votre supérieur hiérarchique ou à un responsable local de « compliance ». De même, si vous avez connaissance d'un comportement de la part d'un Employé ou d'un représentant d'Arysta qui, selon vous, est contraire au présent Code ou à la politique d'Arysta, vous devez en informer votre supérieur hiérarchique ou un responsable local de « compliance ». Dans tous les cas, si la réponse obtenue de la part de votre supérieur hiérarchique ou d'un responsable local de « compliance » ne vous donne pas satisfaction ou, si pour une raison quelconque, vous êtes mal à l'aise à propos de soulever la question auprès de votre supérieur hiérarchique ou d'un responsable local de la conformité, vous devez contacter le service juridique d'Arysta ou un autre responsable de « compliance » au sein d'Arysta.

Le présent Code et le programme de conformité dont il fait partie ont été autorisés et approuvés par le conseil d'administration d'Arysta LifeScience Limited. Le Conseil s'engage à veiller à ce qu'Arysta LifeScience Limited et toutes ses filiales, leurs Employés et représentants respectifs, conduisent leurs affaires dans le respect des normes éthiques les plus rigoureuses. La Société continuera de développer et mettre en œuvre des politiques et procédures, notamment des contrôles internes, des programmes d'éthique, des contrôles comptables et financiers, dans un but de gouvernance responsable de la société et de citoyenneté mondiale.